

**Etaient présents :**

M. Rémi BARBE, Maire,	Mme Corinne BERNARD, conseillère municipale
M. Emmanuel ROCHE, adjoint	M. Jérôme SABADEL, conseiller municipal
M. Jean-Pierre THEROND, adjoint	Mme Pauline ROCHER, conseillère municipale
Mme Isabelle TRIVIS, adjointe	Mme Sandrine COUTURIER, conseillère municipale
M. Jean-Louis REYNAUD, conseiller municipal	M. Didier CATHALAN, conseiller municipal
Mme Sandrine BESSE, conseillère municipale	Mme Cécile RAFFIER, conseillère municipale
M. Elva LAMENTA, conseiller municipal	

**Avaient donné pouvoir :** Hélène Bonnemaire à Isabelle Trivis

**Absente :** Nadia ROBERT, conseillère municipale ; Sophie BRUN, conseillère municipale ;

Christophe BRUN est nommé secrétaire de séance.

Il est procédé ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

---

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 27 mars 2025**

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

**N°27-2025 : Choix de l'entreprise pour l'accord-cadre de travaux de voirie 2025-2028**

Monsieur le Maire indique que suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics ainsi que l'annonce légale sur le journal l'Eveil, la consultation pour le projet cité en objet est terminée. Il s'agit des travaux ponctuels d'aménagement, travaux de réparation et réfection de voiries et/ou chemins communaux pour la période allant de 2025 à 2028.

L'ouverture des plis a eu lieu et l'analyse des offres a été confiée au maître d'œuvre AB2R. Celle-ci a été présentée en commission « travaux, cadre de vie et environnement ». Claire Boyer, AB2R était présente pour répondre aux questions de l'assemblée (goudron chaud ou froid, notes obtenues, les différences entre les deux entreprises...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise suivante :

- **Entreprise EUROVIA**, ZI Le Comté de Foix, 43370 Cussac-sur-Loire, pour un montant de 149 693.50 € HT sur une estimation de la première année de travaux.

**N°28 – 2025 : Projet de fusion et absorption de l'école maternelle par l'école primaire et contractualisation de l'accueil des enfants de familles itinérantes et du voyage.**

Monsieur le Maire rappelle le contexte et la proposition faite à l'issue du conseil départemental de l'Education Nationale du vendredi 14 février 2025 à savoir, fusion des écoles maternelle et primaire associée à une contractualisation des enfants des familles itinérantes et du voyage.

Cette fusion a aussi fait l'objet d'un vote lors des conseils d'école du 24 et 25 mars 2025. Le conseil d'école de maternelle a émis un avis favorable à l'unanimité tandis que le conseil d'école primaire émettait aussi un avis favorable à la majorité (deux abstentions).

Monsieur le Maire présente aussi le cadre de la contractualisation des enfants des familles itinérantes et du voyage 2025-2026 qui permet de lisser les effectifs arrivant en cours d'année scolaire. Ce cadre de contractualisation sera revu chaque année en fonction des effectifs.

Monsieur le Maire réitère sa volonté d'accueillir et de scolariser des enfants des familles itinérantes et du voyage stationnant sur l'aire de Ladreyt mais se retirera de cette contractualisation dans l'hypothèse où une fermeture de classe viendrait à impacter ultérieurement l'école primaire de Cussac-sur-Loire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la fusion, approuve le projet de contractualisation même s'il regrette qu'aucun contrat actant les engagements de chaque partie ne soit adossé au cadre de contractualisation de l'accueil des enfants des familles itinérantes et du voyage.

#### **N°29-2025 : Cession de la parcelle B 146 à la commune de Cussac-sur-Loire**

Monsieur le Maire informe que Mme Souveton Raymonde souhaite céder la parcelle B146 d'une contenance de 1115m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt communal, accepte à l'unanimité la proposition de Madame Souveton et désigne la SARL ACTIF pour assister Monsieur le Maire dans la rédaction des actes administratifs ainsi que Jean-Pierre Théron pour signer l'acte pour le compte de la commune.

*Arrivée de Madame Sandrine Besse à 21h36*

#### **N°30-2025 : Signature d'une convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour la réalisation d'une campagne de capture et de stérilisation de chats errants**

Monsieur le Maire fait le bilan de la campagne de stérilisation des chats avec la Société Protectrice des Animaux :

- 22 chats ont été stérilisés

Malheureusement il y a toujours des chats errants sur le territoire et la commune est très souvent sollicitée pour ce problème.

L'unique solution est de poursuivre la politique engagée de capture et de stérilisation des chats errants.

Afin d'améliorer le processus, la commune a pris attache avec la fondation 30 millions d'amis pour signer une convention qui permet d'affecter un budget communal pour la stérilisation abondé par la fondation à la même hauteur. Pour chaque stérilisation, la fondation se base sur un forfait comme suit :

100 € pour les femelles, 80 € pour les mâles et exceptionnellement 120 € pour les femelles gestantes.

La commune doit trouver un vétérinaire qui pratique ces tarifs.

La Société Protectrice des Animaux procédera au trappage aidé de référents communaux pour fiabiliser les prises. Corinne Bernard se porte volontaire en tant que référente.

Après débat sur la nécessité et le bien-fondé de cette démarche, le conseil municipal a voté pour la signature de cette convention et l'attribution d'un montant de 500 €, avec 14 voix pour et 2 abstentions (Didier Cathalan et Christophe Brun).

#### **N°31-2025 : Décisions du maire**

Le droit de préemption n'a pas été exercé sur les biens suivants :

- Parcelle B2497 à Veneyres
- Parcelle A1166 au 18 chemin du vent de Loire
- Parcelle AE139 au 20 place Jean Moulin

#### **N°32-2025 : Vote des subventions année 2025**

Le 20 février a eu lieu le vote des subventions aux associations pour 2025. Il avait été attribué à l'association « les chemins de Cluny » une somme de 15€ au titre de l'adhésion. L'association a augmenté l'adhésion à 20€ ce qui oblige de redélibérer en ce sens. La délibération est votée à l'unanimité.

- Appel aux dons pour la Birmanie : pas de dons à l'unanimité.
- Demande Association familiale rurale après le vote : choix unanime de rester à 100€.
- Demande nouvelle subvention ADEPAP : pas de nouvelle subvention.

Un tour d'horizons des travaux en cours a été faits :

- Route des Ayeux : enfouissement des réseaux en bonne voie
- Table d'orientation : installation faite
- Maison Rome : la consultation avance tout doucement
- Terrain du bourg de Cussac-sur-Loire : pétition en cours
- Rue du Théron : problème de vitesse et retour sur les résultats du radar pédagogique
- Route de St Christophe : retour des écluses
- Passage protégé : installation de panneaux lumineux
- Sentier entre les baraques et la rue des pins créé pour la journée environnement.

La séance est levée à 23h39.

Le Maire,

Rémi BARBE



Le secrétaire,

Christophe BRUN